

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE
L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Exercice terminé le 31 mars 2026

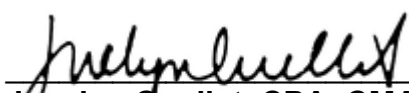
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les estimations et les hypothèses s'appuient sur des données empiriques historiques, des tendances actuelles et divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les documents comptables sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont dûment comptabilisés et protégés. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de présentation de l'information financière par l'entremise d'un comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité passe en revue les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit doit également examiner les contrôles internes et conseiller les administrateurs sur les questions d'audit et les enjeux liés à l'information financière.

Le Bureau du vérificateur général, dont le mandat est prévu par la loi, a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comme en fait foi son rapport de l'auditeur indépendant. Le Bureau du vérificateur général peut communiquer librement avec le comité d'audit pour discuter de ses travaux et des constatations qui en découlent.


John Guérard, CPA, CA
Directeur général
Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Chef des services financiers

Rapport de l'auditeur indépendant**À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario****Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SGFPNO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto, Ontario

Le 29 juin, 2026

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

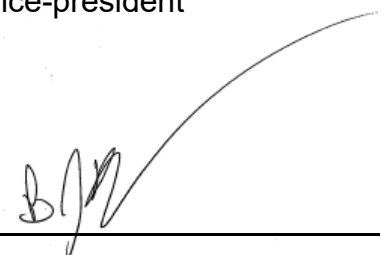
Au 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie	79 621 \$	92 689 \$
Intérêts à recevoir	68	63
Prêts à recevoir (note 4)	16 768	17 799
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 5)	192 500	182 500
Total des actifs financiers	288 957	293 051
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	4 319	6 781
Actifs financiers nets	284 638	286 270
Excédent cumulé	284 638 \$	286 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Vice-président



Membre du comité d'audit

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	Budget 2026	2026	2025
Revenus :			
Paielements de transfert (note 5)	110 000 \$	110 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie	2 500	2 579	3 825
Intérêts sur les prêts à recevoir	800	960	818
Recouvrements de prêts (note 4)	-	369	2 389
Recouvrements d'apports conditionnels des exercices précédents	-	2 334	114
Total des revenus	113 300	116 242	107 146
Charges :			
Apports conditionnels (note 3)	106 347	109 995	108 207
Provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts (note 4)	2 600	49	750
Frais administratifs (note 7)	9 835	7 830	8 121
Total des charges	118 782	117 874	117 078
Déficit de fonctionnement	(5 482) \$	(1 632) \$	(9 932) \$
Excédent de fonctionnement cumulé, au début de l'exercice		286 270	296 202
Excédent de fonctionnement cumulé, à la fin de l'exercice		284 638 \$	286 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	Budget		
	2026	2026	2025
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	286 270 \$	286 270 \$	296 202 \$
Déficit de fonctionnement	(5 482)	(1 632)	(9 932)
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	280 788 \$	284 638\$	286 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Paiements de transfert (note 5)	100 000 \$	125 000 \$
Intérêts sur les prêts à recevoir	948	801
Intérêts sur la trésorerie	2 579	3 825
Recouvrements de prêts	-	94
Recouvrements d'apports conditionnels des exercices précédents	2 334	114
	105 861	129 834
Sorties de fonds :		
Apports conditionnels	(111 757)	(107 317)
Frais administratifs	(8 530)	(8 129)
	(120 287)	(115 446)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de fonctionnement	(14 426)	14 388
Activités de placement		
Décaissements de prêts	(6 028)	(7 492)
Remboursements de prêts	7 386	8 241
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	1 358	749
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(13 068)	15 137
Trésorerie, au début de l'exercice	92 689	77 552
Trésorerie, à la fin de l'exercice	79 621 \$	92 689 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario en fournissant une aide financière sous forme d'apports conditionnels et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du Nord de l'Ontario pour créer et conserver les emplois ainsi que renforcer l'économie de la région par l'entremise de programmes ciblés.

Au cours des exercices 2025 et 2026, la Société a offert quatre programmes axés sur la création ou le maintien d'emplois et le renforcement de l'économie de la région : le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, le Programme pour l'investissement dans le Nord ainsi que le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Le financement issu de ces programmes est offert sous forme d'apports conditionnels ou de prêts.

2. Principales méthodes comptables :

a) Méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada.

Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'est présenté, faute d'éléments à y inscrire.

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont présentées ci-dessous.

b) Comptabilisation des revenus :

Paiements de transfert

Chaque année, la province de l'Ontario remet à la Société, par l'entremise du ministère du Développement et de la croissance économique du Nord (le « Ministère »), un paiement de transfert destiné au financement des activités et à la réalisation des principaux programmes décrits à la note 1. La Société dispose de ces fonds à sa discrétion. Les sommes non utilisées demeurent à la disposition de la Société, ne sont assujetties à aucun critère d'admissibilité et font l'objet d'un report indéfini.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Les revenus sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé au moment où le Ministère autorise le paiement, soit sur présentation d'une lettre de financement dûment signée et adressée à la Société. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme revenus reportés quand les conditions donnent lieu à un passif.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir sont constatés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les revenus d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est plus raisonnablement sûr.

c) Instruments financiers :

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie, les prêts à recevoir, les intérêts à recevoir, les créditeurs et les charges à payer.

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes aux fins de l'évaluation lors de la comptabilisation initiale : instruments financiers évalués à la juste valeur ou au coût ou au coût après amortissement.

Tous les instruments financiers de la Société sont évalués au coût après amortissement. Ils sont comptabilisés au coût lors de leur comptabilisation initiale, et les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition sont ajoutés à leur valeur comptable.

Évaluation ultérieure

L'intérêt sur les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte.

Dépréciation

À chaque date des états financiers, la Société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement ont subi une dépréciation. Pour ce faire, elle apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Si une telle indication existe, une perte de valeur est comptabilisée et présentée à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Les prêts à recevoir sont présentés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Des provisions pour moins-value sont constituées pour tenir compte des pertes estimées sur les prêts et sont déduites de la valeur comptable des prêts à recevoir.

Ces provisions sont constituées de provisions au titre des prêts dépréciés déterminés individuellement ainsi que d'une provision générale pour le reste du portefeuille de prêts. La provision générale est établie en fonction des pertes subies par le passé sur les prêts en règle et de toute autre information pertinente dont dispose la direction à la date des états financiers.

Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé. Lorsque la provision pour moins-value constituée à l'égard d'un prêt est réduite par suite d'un remboursement, cette réduction est comptabilisée dans les revenus à titre de recouvrements de prêts.

Un prêt fera l'objet d'une radiation s'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. Toute radiation doit être approuvée par le conseil d'administration de la Société et ne sera pas reprise dans des périodes ultérieures. La valeur comptable du prêt, après déduction de toute provision pour moins-value, est réduite du montant de la perte et comptabilisée dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé. Tout montant reçu d'un prêt préalablement radié est comptabilisé dans les recouvrements à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé.

Décomptabilisation d'un instrument financier

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à cet actif expirent ou lorsqu'elle transfère l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci à une autre entité.

La Société décomptabilise un passif financier, ou une partie de celui-ci, lorsque l'obligation stipulée au contrat est exécutée, est annulée ou prend fin. Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable de l'instrument financier et la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé.

d) Apports conditionnels :

Les apports conditionnels versés aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé dans l'exercice où l'apport est autorisé et où tous les critères d'admissibilité sont atteints.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Les critères d'admissibilité sont réputés respectés lorsqu'un accord de financement a été conclu, que le bénéficiaire s'est conformé aux modalités de cet accord, que les pièces justificatives exigées ont été présentées et que la demande de remboursement a été examinée puis approuvée aux fins de paiement.

Les recouvrements d'apports conditionnels octroyés lors d'exercices précédents sont comptabilisés à titre de revenus dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé lorsqu'un manquement survient, que la Société exige le remboursement intégral ou partiel des sommes versées et que celui-ci est encaissé.

e) Incertitude relative à la mesure :

La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent les provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts, lesquelles tiennent compte de l'historique de remboursement de l'emprunteur, de sa solvabilité et des risques propres à son secteur d'activité. Ces provisions (note 4) comportent une part d'incertitude relative à la mesure en raison du risque de crédit lié à la capacité de remboursement de l'emprunteur. Les pertes réelles sur les prêts peuvent différer des estimations de la direction.

3. Apports conditionnels :

Le détail des charges liées aux apports conditionnels figurant à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé pour lesquels les critères d'admissibilité ont été respectés au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2026	2025
Programmes lancés en 2020		
Amélioration communautaire	54 163 \$	43 168 \$
Main-d'œuvre et talent	14 565	15 132
Investissement dans le Nord	18 033	25 740
Soutien aux initiatives culturelles	13 098	13 501
Programmes lancés en 2013	10 136	10 666
Solde, à la fin de l'exercice	109 995 \$	108 207 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

4. Prêts à recevoir :

L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et d'accroître les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le Nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts à recevoir comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite des provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts et des écarts d'actualisation des prêts. Les prêts en règle sont des prêts dont les paiements de remboursement sont constants. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels des remboursements n'ont pas été effectués ou ceux qui ont été restructurés.

2026			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	21 870 \$	3 693 \$	25 563 \$
Provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts	(5 335)	(3 441)	(8 776)
Écart d'actualisation des prêts	(19)	-	(19)
Total des prêts à recevoir	16 516 \$	252 \$	16 768 \$

2025			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	23 353 \$	3 596 \$	26 949 \$
Provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts	(5 761)	(3 363)	(9 124)
Écart d'actualisation des prêts	(26)	-	(26)
Total des prêts à recevoir	17 566 \$	233 \$	17 799 \$

Les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 9,20 % (2025 – 0 % à 9,20 %) et sont entièrement remboursables sur une période allant de 3 ans à 20 ans à partir de la date de remise des fonds. La Société atténue son risque de crédit en exigeant des garanties pour certains de ses prêts conformément à sa politique en la matière. La note 9 fournit des détails sur la politique de la Société.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

4. Prêts à recevoir (*suite*) :

La variation des provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	9 124 \$	11 209 \$
Prêts radiés au cours de l'exercice	(28)	(540)
Variation nette des provisions pour moins-value	49	750
Recouvrement des provisions pour moins-value de l'exercice précédent	(369)	(2 295)
Solde, à la fin de l'exercice	8 776 \$	9 124 \$

La variation des soldes d'écart d'actualisation des prêts s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	26 \$	37 \$
Montant amorti en revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir	(7)	(11)
Solde, à la fin de l'exercice	19 \$	26 \$

5. Montant à recevoir de la province de l'Ontario :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	182 500 \$	207 500 \$
Paiements de transfert approuvés et comptabilisés au cours de l'exercice	110 000	100 000
Sommes reçues au cours de l'exercice	(100 000)	(125 000)
Solde, à la fin de l'exercice	192 500 \$	182 500 \$

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente des paiements de transfert dus à la Société. Ce montant ne porte pas intérêt et est versé à mesure que la Société a besoin de liquidités pour financer ses activités de fonctionnement et de placement.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

6. Crédoiteurs et charges à payer :

Les crédoiteurs et charges à payer découlent des activités courantes de la Société et comprennent les sommes dues aux bénéficiaires conformément aux accords d'apports conditionnels ainsi que les montants à verser au Ministère au titre des frais administratifs.

	2026	2025
Montants à payer au Ministère	761 \$	1 461 \$
Charges à payer	3 558	5 320
Total des crédoiteurs et des charges à payer	4 319 \$	6 781 \$

7. Frais administratifs :

Les frais administratifs de l'exercice se détaillent comme suit :

	Budget 2026	2026	2025
Salaires et avantages	3 263 \$	2 758 \$	2 725 \$
Transport et communications	250	148	175
Services	2 302	1 735	1 842
Honoraires de gestion	3 500	3 171	3 172
Marketing	500	15	15
Modernisation du système	-	-	188
Fournitures et matériel	20	3	4
Total des frais administratifs	9 835 \$	7 830 \$	8 121 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et autres avantages complémentaires à la retraite fournis au personnel admissible sont payés par la province et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

8. Engagements en cours :

Les apports conditionnels et les prêts approuvés, mais pas encore distribués au 31 mars 2026 en raison des critères d'admissibilité qui n'étaient pas encore atteints par les bénéficiaires, s'élevaient à 258 817 \$ (2025 – 254 126 \$).

	2026	2025
Apports conditionnels	241 608 \$	236 016 \$
Prêts	17 209	18 110
Total des engagements en cours	258 817 \$	254 126 \$

9. Instruments financiers :

Les principaux risques auxquels la Société est exposée en raison de ses instruments financiers sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement aux intérêts à recevoir, aux prêts à recevoir et au montant à recevoir de la province de l'Ontario. Le risque de crédit lié aux intérêts à recevoir et au montant à recevoir de la province de l'Ontario est faible. Le risque de crédit de la Société découle essentiellement de ses prêts à recevoir.

Dans le cours normal de ses activités, la Société consent du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer ce risque, la Société procède à l'évaluation des demandeurs de prêt, enregistre des garanties, comme des contrats de sûreté générale, des hypothèques, des lettres de crédit ou des cautionnements personnels ou d'entreprise, couvrant la valeur intégrale des prêts dont le financement excède 250 \$ et constitue des provisions pour pertes de crédit éventuelles. Au 31 mars 2026, la Société détient des garanties à l'égard de 20 793 \$ du solde des prêts non remboursés, qui totalisent 25 563 \$.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable des soldes des prêts à recevoir et des intérêts à recevoir figurant à l'état de la situation financière.

La Société constitue une provision pour moins-value générale et des provisions pour moins-value particulières pour atténuer le risque lié aux prêts à recevoir.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

9. Instruments financiers (*suite*) :

Établie à court terme, la provision pour moins-value générale constitue une réserve globale pour les créances irrécouvrables du portefeuille de prêts à la date des états financiers. Cette provision est déterminée à l'aide de la cote de crédit interne de chaque prêt, laquelle est attribuée en fonction de l'évaluation des facteurs de risque ainsi que des conditions d'atténuation prévues dans chaque contrat de prêt. En outre, la provision pour moins-value générale tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes subies dans le passé relativement à des prêts présentant un risque de crédit semblable. Une provision pour moins-value générale est constituée pour les soldes de prêts en règle.

En ce qui concerne les provisions pour moins-value particulières, la Société détermine à chaque date des états financiers si un prêt donné a subi une dépréciation. La Société considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations envers elle sans que celle-ci ait recours à des mesures telles que l'exercice des garanties, le cas échéant.

Voici des facteurs clés à prendre en compte pour déterminer l'existence d'indications de dépréciation :

- Expérience de recouvrement;
- Performance financière de l'emprunteur;
- Réussite du projet;
- Conditions économiques;
- Report de remboursement ou restructuration.

Se reporter à la note 4 et à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers devant être réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Société est exposée au risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car ses actifs financiers excèdent ses passifs à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et charges à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements.

Ni l'exposition de la Société aux risques susmentionnés ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ces risques n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

10. Opérations entre apparentés :

Sont apparentés à la Société les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario ainsi que toutes les autres entités soumises au contrôle commun de la province de l'Ontario. Le Ministère supervise les activités de la Société au nom de la province. Les opérations entre apparentés conclues entre la Société et le Ministère au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

- Des services administratifs fournis par le Ministère ont été facturés au coût (note 7). Les honoraires de gestion comprennent 2 000 \$ (2025 – 2 001 \$) versés au Ministère pour des services de contrôle diligent rendus tout au long de l'exercice.
- Les montants à verser au Ministère au titre des frais administratifs sont compris dans les créditeurs et charges à payer (note 6).
- Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente les montants dus à la Société par le Ministère à la fin de l'exercice (note 5).

L'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé comprend 4 877 \$ (2025 – 5 872 \$) en apports conditionnels versés à d'autres entités sous contrôle commun par la province de l'Ontario ainsi qu'à leurs entités apparentées.